

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2015

Présents : Pierre Amiet, Monique Bridault, Mady Foyet, Dominique Gasner, Luc Louis, Marie-Thérèse Mourey, Bernard Oncle, Patrice Pichot, Marie-Noëlle Sauldubois.

Absents excusés : René Parisot donne pouvoir à B. Oncle, Yves Reynaud donne pouvoir à D. Gasner

Secrétaire de séance : Patrice Pichot.

La séance est ouverte à 18h40.

N'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2014 est adopté.

Ordre du jour :

- Le cabaret des locales.
- Déclassement et transfert RD 53.
- GrDF : convention Impasse La Croix.
- Fauchage des chemins de l'Association foncière, renouvellement de la convention.
- Assurance du personnel.
- Informations diverses

1. Le Cabaret des locales

Marie-Noëlle Sauldubois présente le spectacle. La semaine du 23 au 28 février, deux membres de la troupe du Pudding Théâtre, basée à Mesnay, vont sillonner les rues de Villette à la rencontre des habitants. Le but est de recueillir des informations, des histoires, des anecdotes plus ou moins anciennes, et de les mettre en scène pour la représentation du 28 février.

Financement : c'est la Communauté de Communes (CCAVV) qui a la maîtrise d'ouvrage de l'opération et qui a signé un contrat de prestation avec le Pudding Théâtre. A l'unanimité, la commune de Villette commande, auprès de la CCAVV, une prestation de l'opération « Cabaret des locales » pour un montant de 111 €.

2. Déclassement et transfert RD 53

Le Président du Conseil Général a engagé une réflexion sur le devenir des routes départementales, s'interrogeant sur l'opportunité de conserver la totalité des 3 545 km de routes actuelles. Le travail effectué par la Commission Infrastructures a permis de recenser près de 600 km de routes pour lesquelles l'intérêt départemental se pose. La commune de Villette est concernée par la RD 53.

Le tronçon place-panneau de sortie vers St-Cyr serait transféré dans la voirie communale, la route desservant de l'habitat et devant demeurer dans un domaine public. La négociation (opportunité, compensation...) serait conduite sur plusieurs années.

La partie panneau sortie de Villette jusqu'à St-Cyr serait déclassée dans le domaine privé et fermée à la circulation, à l'exception des riverains. Ce déclassement nécessitera des enquêtes publiques. Il pourrait aboutir dans les deux prochaines années.

Le Président du Conseil Général souhaite recueillir un premier avis. Le conseil n'est favorable ni au transfert ni au déclassement des 2 tronçons en cause. Plusieurs arguments sont invoqués : transport scolaire, emplacement des arrêts de bus, entretien (en particulier des fossés), déneigement, axe emprunté par de nombreux utilisateurs (Chamblay et son secteur, St Cyr- Montmalin ...).

Le maire signale que le conseiller général du canton organise une réunion-débat avec les maires concernés le 28 janvier 2015.

3. GrDF : convention Impasse La Croix

La convention de servitude gaz entre GrDF et la commune de Villette pour le passage d'une canalisation sur la parcelle ZE 357 est adoptée à l'unanimité.

4.Association foncière : fauchage

L'Association foncière demande à la commune de reconduire la prise en charge du fauchage des chemins de l'AF par l'employé communal. La convention est reconduite, le coût de la prestation sera revu chaque année. Il est décidé à l'unanimité de le maintenir à 1 300 € pour 2015.

5.Assurance du personnel

La commune est affiliée à Groupama pour l'assurance de ses personnels. Pour 2015, le taux de cotisation du personnel de secrétariat et d'entretien passe de 6,43 % à 6.62 % de l'assiette de cotisation CNRACL. Pour l'agent des services techniques, de 1.33 % à 1.37 % de l'assiette IRCANTEC. Compte-tenu de cette révision, la cotisation annuelle provisionnelle s'élève à 3 045,67 €. Aucune observation pour cette année.

6.Informations diverses

- Arrêté : le maire a autorisé l'entreprise Saillard à effectuer les travaux de création de deux passages « bateaux » en occupant temporairement le domaine public, précisant les mesures à prendre pour garantir la sécurité de tous pendant ces travaux et la remise en état.
- Le maire fait part du courrier envoyé à M. Zucaro lui demandant de mettre en œuvre toute mesure de nature à empêcher le risque d'entraînement des bois, stockés sur le nouveau site, en cas d'inondation.
- Horaires du secrétariat de mairie. Le jeudi, le secrétariat est actuellement ouvert de 15h30 à 19h30. Il apparaît que personne ne vient de 19h à 19h30. Il est donc décidé d'avancer les horaires du jeudi d'une 1/2 h, de 15h à 19h, à compter du 1 février 2015.

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance

Le maire

Patrice Pichot

Bernard ONCLE